

SAUVEGARDE PROTECTION DE LA CORNICHE NAZAIRIENNE ET DE SON ENVIRONNEMENT

Association loi 1901, agréée par arrêté préfectoral du 02/12/2013
siège social: 110 rue Ferdinand Buisson 44600 SAINT-NAZAIRE
Tél. 02 40 70 18 41 - Site: www.spcne.org -Mail: spcne44@yahoo.fr
Membre de l'U.D.P.N. 44 agréée par arrêté préfectoral du 04/12/2012

**Compte rendu de réunion
Mardi 14 février 2017
Maison des Associations
« AGORA 1901 » salle 1
2 bis rue Albert de Mun
44600 Saint-Nazaire**

Compte-rendu du 10 janvier 2017 adopté à l'unanimité.

1. **PROJET PLACE DU COMMANDO :**

SPCNE a été interpellée par des riverains de la place qui ont fait un recours non contentieux contre le permis de construire de 2 restaurants sur la pinède. SPCNE qui a participé au groupe de travail sur l'aménagement du Front de Mer phase III via le conseil de quartier, est surprise car lors de la réflexion, il était question d'un renforcement du végétal à cet endroit ainsi que l'installation de mobilier urbain facilitant le pique-nique. Après avoir consulté le permis de construire, il y aura construction de 2 bâtiments dont un de plus de 6 m de hauteur. La question qui est posée : la loi littoral et la bande des 100 m s'applique-t-elle à cet endroit ?

2. **Suite de l'enquête publique sur la REVISION du PLU de SAINT-NAZAIRE :**

Suite à l'Enquête publique relative au PLU de la ville de Saint-Nazaire qui s'est déroulée du 18/10/2016 au 18/11/2016 inclus, SPCNE a fait une contribution.

Le rapport et avis (favorable) du commissaire enquêteur montrent un grand nombre de documents à mettre à jour (13).

Problème sur certaines contributions qui demandent l'intégration de documents qui ne figuraient pas dans le dossier d'enquête et d'autres qui demandent des modifications (zonage, règlement, plans).

La question qui se pose : Qui suit cette mise à jour, qui la valide (Conseil Municipal puis Conseil Communautaire) ? Il faut surveiller les ordres du jour de ces conseils pour savoir à quelle date le PLU sera approuvé.

Il s'avère qu'il manque de nombreux procès verbaux du Conseil communautaire et du Bureau communautaire sur le site de La Carene. SPCNE a écrit par mail le 13/02/2017, au responsable PRADA de la Carene pour demander le moyen de consulter les documents manquants (2 PV du Conseil communautaire et 5 PV du Bureau communautaire de l'année 2016 entre autres)

3. **PPRL de Saint-Nazaire et la Presqu'île guérandaise:**

Le PPRL a été approuvé par arrêté préfectoral du 13/07/2016. Certaines associations, dont SPCNE ont contesté certaines préconisations lors de l'enquête publique jugeant que la cote de Xynthia+60 était exagérée. Il semble que les prévisions d'augmentation des hauteurs d'eau seraient bien moindres que celles évoquées lors de l'enquête, (au Croisic, la cote de niveau atteinte ne dépasserait pas 3,92 NGF au lieu de la cote 4, 82 NGF inscrite au PPRL et imposée aux règlements d'urbanisme). Il serait peut-être possible de provoquer une révision générale du PPRL pour que les niveaux réellement atteints par la tempête Xynthia puissent être mis à jour, suite à la reconstruction de la série marégraphique de Saint-Nazaire de 2014. Il faut donc agir auprès des mairies du littoral. SPCNE en a informé le Collectif d'Herbins qui avait remis une contribution à l'enquête publique.

4. **CONSEILS de QUARTIERS :**

Quartier Porcé-Kerlédé-Front de Mer-Parc paysager :

- L'atelier n°4 « Développement durable » s'est réuni le 19/01/2017 sur l'aménagement du Parc Paysager.
- Participation aux vœux du Maire, le 11/01/2017 à St-Marc.

5. CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE LA CARENE :

- **Atelier « contrat de ville de l'agglomération nazairienne » :**
Dernière réunion de l'atelier le 23/01/2017.
- **Séance plénière** le 31/01/2017, au Théâtre de st Nazaire : Restitution des travaux sur l'attractivité culturelle du territoire.
- **Dans le cadre du futur PLUi, PDU/PCEAT**, le Conseil de développement a fait une saisine PLUi, l'installation de l'atelier « Paysages » s'est faite lors de la réunion du 12/12/2016 où il a été demandé d'apporter un article de presse ou un retour d'expérience sur des paysages. SPCNE non convaincue de l'intérêt de la démarche proposée n'a plus désiré participer au groupe de travail. Suite à entrevue avec les animateurs de ce groupe, la participation de SPCNE y est maintenue avec une vision plus réaliste.
- Reçu, le 14/02/2014, un appel à s'inscrire à un **nouvel atelier sur le thème des déplacements, en particulier les alternatives à l'usage de la voiture individuelle**. La CARENE établit son nouveau Plan Déplacements Urbains et invite le Conseil de développement à participer à la réflexion. La réunion d'installation de l'atelier aura lieu le 15 mars de 18h00 à 20h00, salle Rozé à Saint-Nazaire. SPCNE va s'inscrire.

6. UDPN 44:

Réunion du CA le 07/02/2016. Nous avons alors obtenu le compte-rendu de la CSS de la société RABAS PROTEC du 17/11/2016.
Nous devons demander à la Sous-Préfète le rapport de la campagne de mesure de l'air demandée sur le secteur.

7. Création d'une nouvelle CSS à DONGES :

Une nouvelle CSS de la Société SFDM va être créée. L'UDPN 44 a été sollicitée, Le Président SPCNE la représentera, mais SPCNE a aussi demandé à être membre de cette CSS, de façon à participer au PPRT du secteur.

8. Union des Associations de Défense du Littoral (UADL) :

SPCNE a signé le 21/01/2017, la pétition envoyée par l'UADL et adressée aux députés, dénonçant les amendements déposés par 2 sénateurs et adoptés le 11/01/2017. Ces deux amendements ouvrent la possibilité de déroger au principe de l'urbanisation en continuité de la loi Littoral et permettent les extensions d'urbanisation sans continuité avec les agglomérations et villages existants. Qu'il s'agisse de construction d'habitations sur des parcelles dans des hameaux ou de construction d'annexes sur leurs franges ou, pire encore, de création de zones d'activités économiques en pleine nature, ces dispositions vont favoriser de nouveau le mitage et l'urbanisation diffuse. C'est donc clairement une remise en cause de la Loi Littoral et un recul non justifié dans la lutte contre l'étalement urbain et en totale contradiction avec la politique de développement durable introduite par les lois SRU, Grenelle II et ALUR. Cet amendement fait des allers/retours entre l'Assemblée Nationale et le Sénat car les députés veulent revenir au texte d'origine.

9. COURRIERS RECUS :

- Reçu, le 28/12/2016, de l'UDPN 44, l'appel à cotisation de 25 € réglée le 07/02/2017.
- Reçu le 10/02/2017, l'Appel de Cotisation annuelle de l'Assurance GROUPAMA pour ASSO SPCNE, du 01/03/2017 au 28/02/2018, se montant à 89,83 euros, à régler avant le 1er mars 2017.

Fait à Saint-Nazaire, le 14 février 2017
Le Président de la SPCNE,